



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT #406-2025

Concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 5 août 2025, fût adopté le règlement suivant :

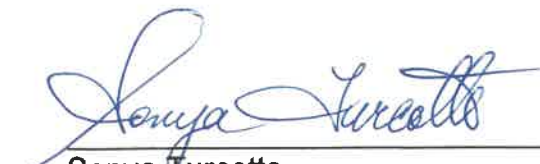
Règlement #406-2025 : Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Le comité administratif et de planification de la MRC de Drummond a approuvé, le 7 octobre 2025, le règlement #406-2025, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé.

La MRC de Drummond a transmis l'extrait des minutes du comité ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement #406-2025 à la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 21 octobre 2025.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière